



Sous
supervision
de la direction.

Informations rédigées en langage simple.



Baden-Württemberg

BEWÄHRUNGS- UND GERICHTSHILFE

 Vous voulez vivre sans commettre d'infractions ?
Nous vous y aidons.

Nous prenons contact avec vous :
au plus tard une semaine après votre libération.

Surveillance de la conduite

La surveillance de la conduite signifie ce qui suit :
Un assistant de probation est désigné pour vous.*



Cela se produit dans deux cas :

- Si vous avez une peine avec sursis.
- Si le tribunal soupçonne que vous allez commettre un nouveau délit.

Le tribunal vous attribue alors
un agent de probation.

* Il peut s'agir d'un homme ou d'une femme.

Instructions

Le tribunal peut vous confier des tâches.

On les appelle aussi des instructions. Par exemple :



- Vous devez passer un entretien auprès d'un centre de consultation.
 - Vous devez vous faire dépister et passer un test de dépistage de drogue.
 - Vous devez respecter les rendez-vous.
 - Respectez les rendez-vous.
- Par exemple, chez votre psychothérapeute.
 - Vous devez vous abstenir de faire certaines choses. Par exemple, de fréquenter certaines personnes ou certains lieux.

Que font les agents de probation ?

- Nous vous aidons.
- Nous vous montrons comment accomplir les tâches qui vous sont confiées par le tribunal.



- Nous vous conseillons en cas de problèmes.
- Nous vous conseillons dans vos relations avec les autorités.
- Nous vous informons sur les autres offres d'aide.
- Nous sommes discrets.
- Nous parlons avec vous de votre délit.

Nous avons les obligations suivantes :



- Nous devons rédiger un rapport pour le tribunal
- et l'organe de surveillance du comportement.
- Ce rapport indique si vous respectez toutes les obligations.
- Nous témoignons si vous êtes à nouveau inculpé.

- Nous devons parfois informer les autorités.

Votre surveillance du comportement est réussie :



- si vous ne commettez pas de nouvelle infraction.
- si vous accomplissez les tâches qui vous.



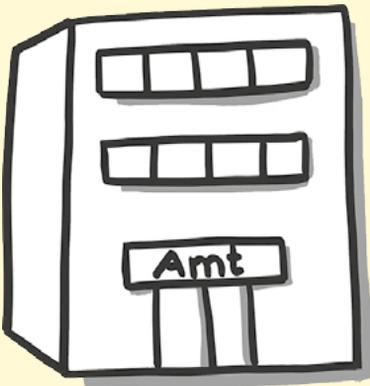
- sont confiées par le tribunal et remplissez vos obligations.
- si vous respectez les délais et les accords passés avec votre l'agent de probation.

Votre surveillance de conduite peut être prolongée :

- si vous commettez une nouvelle infraction.
- si vous ne remplissez pas les obligations du tribunal.
- si vous ne respectez pas les rendez-vous avec votre agent de probation.

Utilisez l'aide à la probation :
pour une vie sans criminalité !

À propos de nous



Le service d'assistance judiciaire et de probation du Bade-Wurtemberg est une autorité.

Comme c'est une appellation longue, elle est abrégée en BGBW.

Les tâches du BGBW sont :

- Aide à la probation.
- Aide judiciaire.
- Accord entre l'auteur et le tribunal. Victime sans passer par un tribunal. C'est-à-dire : compensation entre délinquant et victime.

Le BGBW est présent dans tout le Bade-Wurtemberg. Donc aussi près de chez vous !

Vous trouverez plus d'informations et de coordonnées sur Internet. **www.bgbw.landbw.de**



facebook.com/bgbwinfo



instagram.com/bgbw_info

AR



Vous trouverez ce dépliant et d'autres en différentes langues et en langage facile sur notre site web :

EN



FR



RU



TR



[https://www.bgbw.landbw.de/pb/,Lde/Startseite/Service/
Fuehrungsaufsicht+_+At+Leadership+Supervision](https://www.bgbw.landbw.de/pb/,Lde/Startseite/Service/Fuehrungsaufsicht+_+At+Leadership+Supervision)

Bewährungs- und Gerichtshilfe Baden-Württemberg

Rosenbergstraße 122

70193 Stuttgart

Tél. : 0711 627 69-400

Fax : 0711 627 69-433

E-mail : info@bgbw.bwl.de

Site web : www.bgbw.landbw.de



Baden-Württemberg

BEWÄHRUNGS- UND RICHTSCHILFE